

Formation Qualifiante

Accessible aux professionnels des ressources humaines, le 16PF5 nécessite pour son utilisation une formation qualifiante. Assurée par des professionnels des ressources humaines, elle équilibre théorie, exercices et pratique pour vous permettre d'être opérationnel à l'issue.

1er module de 3 jours centré sur la personnalité

Au cours de ce premier module les participants apprennent à travailler avec les dimensions du 16PF5, à analyser et à restituer des profils de personnalité.

2ème module d'une journée centrée sur les compétences

Au cours de ce deuxième module les participants apprennent à faire le lien avec les compétences, à rédiger une synthèse, à relativiser l'information, à resituer celle-ci dans le contexte du candidat, de l'entreprise et dans le cadre des règles d'éthique.

| | |
|------------------------------|----------------------|
| Formation qualifiante (3j+1) | Tarif HT 2012 |
| | 2440€ / personne* |

Formation qualifiante 16PF® 3+1 jours

Je souhaite m'inscrire à la formation suivante :

| | | |
|---|--------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> 14.15.16 mars | et 20 avril | à Paris |
| <input type="checkbox"/> 14.15.16 mars | et 23 avril | à Aix Nouveauté ! |
| <input type="checkbox"/> 25.26.27 avril | et 25 mai | à Lyon Nouveauté ! |
| <input type="checkbox"/> 6.7.8 juin | et 9 juillet | à Paris |
| <input type="checkbox"/> 24.25.26 septembre | et 26 octobre | à Paris |
| <input type="checkbox"/> 8.9.10 octobre | et 12 novembre | à Lyon Nouveauté ! |
| <input type="checkbox"/> 5.6.7 décembre | et 14 janvier 2013 | à Paris |

Je joins le règlement de la formation (soit 2918,24 € TTC).

Coordonnées professionnelles du participant

| | |
|---------------|----------|
| Prénom | Nom |
| Société | Fonction |
| Adresse | |
| Code postal | Ville |
| Tél | Fax |
| Ligne directe | Email |

Organisme payeur / Adresse de facturation

| | |
|------------------|-------|
| Organisme (OPCA) | |
| Adresse | |
| Code postal | Ville |
| Tél | Fax |
| Ligne directe | Email |

Cachet de l'entreprise et signature

A réception de votre bulletin d'inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation.



INSCRIPTION AVEC DEMANDE DE PRISE EN CHARGE À UN OPCA

1- Inscription

Vous inscrivez un salarié de votre société à une formation organisée par OPP (courrier, email, fax) en indiquant la prise en charge par un OPCA (coordonnées complètes).

2- Accusé d'inscription

OPP vous envoie une convention de formation qui fait office d'accusé d'inscription à retourner signée accompagnée du règlement.

3- Demande de prise en charge

Le jour de l'inscription, vous devez adresser une demande de prise en charge auprès de votre OPCA.

4- Réception de l'accord de prise en charge

Après validation, l'OPCA envoie à OPP l'accord de prise en charge avant le début de la formation, élément indispensable pour toute facturation à l'OPCA. Il convient également de vous assurer de la bonne réception de celui-ci au 1er jour du stage.

5- Facturation

A l'issue de la formation, OPP adresse tous les éléments du dossier de formation à l'OPCA (Facture, Feuille d'épargne...).

6- Règlement

L'OPCA est alors tenu d'adresser un règlement à OPP. Il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement. Toutefois, en cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, OPP se réserve le droit de vous refacturer le coût de la formation.

PARTICULARITES

- Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat vous sera facturé.
- Si vous annulez la formation moins de 10 jours ouvrés avant le début de stage, vous serez alors facturé de l'intégralité du coût du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Si OPP n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage. Le remboursement sera à réclamer à votre OPCA.